

Document 5 : En-tête du dépliant 2015 présentant les actions du programme LEADER dans le GAL (groupement d'action locale) « Volcans d'Auvergne et Territoires associés ». Source : <http://www.parcdesvolcans.fr/Documents>

A côté de chacune des petites lentilles, on peut lire de haut en bas : identité territoriale, patrimoine naturel local, tourisme durable, éco-construction, mutualisation, économie sociale et solidaire, coopération européenne, économie locale.

Sous le document, les deux logos de droite portent la mention : LEADER. Volcans d'Auvergne et Territoires associés ; l'Europe s'engage en Auvergne avec le FEADER.

→ Avec le programme **LEADER**
Volcans d'Auvergne et Territoires associés

Concrétisez vos projets !

Identité territoriale

Patrimoine naturel local

Tourisme durable

Éco-construction

Mutualisation

Économie sociale solidaire

Économie locale

Coopération européenne

→ Venir, rester, progresser **ENSEMBLE !**

cantal LE DÉPARTEMENT

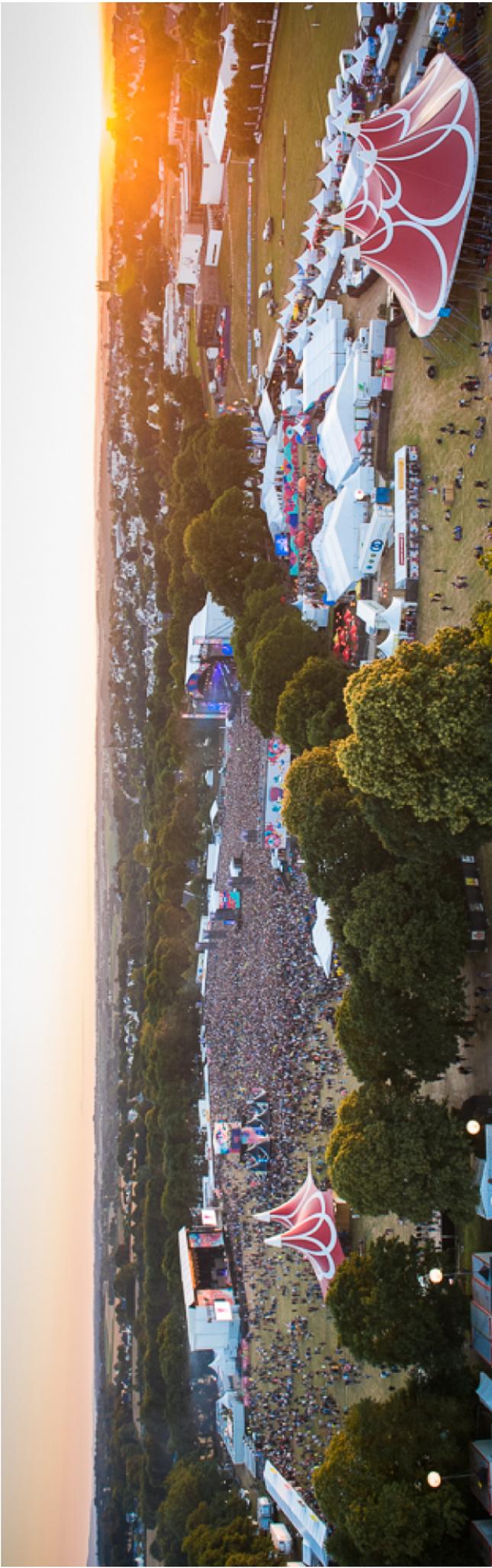
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

LEADER Volcans d'Auvergne et Territoires associés

l'Europe s'engage en Auvergne avec le FEADER

Document 6 : Le festival des Vieilles Charrues à Carhaix-Plouguer (Finistère, 18-21 juillet 2019). Source : Site internet des Vieilles Charrues
<https://www.vieillescharrues.asso.fr>

Note : Erer Kozh signifie Vieilles Charrues en breton



Document 7 : La Maison des services au public de Jonchery-sur-Vesle (ouverte depuis le 20 décembre 2018). Sources : Site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, www.grandreims.fr/actualites/une-maison-de-services-au-public-a-jonchery-sur-vesle-11840.html ; Site internet de l'association Familles Rurales https://www.famillesrurales.org/jonchery_sur_vesle/Contenu.php?article=48&arbo=45

**MAISON DE SERVICES
AU PUBLIC**

**Rue du Marché
51140 JONCHERY SUR VESLE**

LES PERMANENCES :

Lundi 13h30 à 18h00
Mardi 13h30 à 19h uniquement sur rendez-vous
Mercredi 9h00 à 12 h00 - 13h30 à 18h00
Jeudi 9h00 à 12 h00
Vendredi 13h30 à 17h uniquement sur rendez-vous

Tél : 03 26 08 36 44
E-mail: msapjoncherysurvesle@orange.fr
Site internet : www.famillesrurales.org/jonchery_sur_vesle



ESPACE PERMANENCES



Mission locale
mardi de 9h30 à 12h00
de préférence sur
rendez-vous



Assistante sociale
4ème jeudi du mois
de 9h00 à 12h00
de préférence sur
rendez-vous





**ACCES GRATUIT
ET LIBRE POUR TOUS**

Faciliter vos démarches au quotidien





Depuis décembre dernier, une Maison de services au public, dont l'accès est libre et gratuit pour tous, a ouvert ses portes à Jonchery-sur-Vesle. La commune en a confié la gestion à l'association Familles Rurales, et c'est une première en France !

« Tout a commencé avec l'annonce d'une réduction des horaires d'ouverture de La Poste, qui cherchait un point relais chez un commerçant ou auprès de la mairie. Or, ce n'est pas la vocation de Jonchery », explique le maire, Michel Hannotin. « Finalement, La Poste devant fermer en juillet dernier, nous avons proposé de racheter ses locaux, qui avaient été récemment remis à neuf. Puis nous les avons mis aux normes et adaptés pour les transformer en Maison de services au public. » Sollicité pour accompagner cette initiative, l'Etat a financé 40 % des investissements nécessaires, La Poste a pris en charge l'aménagement de son bureau au sein de la Maison, le « reste à charge » financier s'élevant pour la commune à 70 000 €. Bien entendu, un tel projet n'est viable que si des partenaires en soutiennent l'activité. « La préfecture a organisé une réunion avec les services publics qui sont donc aujourd'hui accessibles via la Maison : la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Marne, l'Assurance maladie (CPAM), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Nord-Est, la Mutualité sociale agricole (MSA), les Finances publiques (DDFIP), Pôle Emploi, et bien sûr La Poste dont le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 15 et le samedi de 10 h à 12 h », poursuit le premier magistrat.

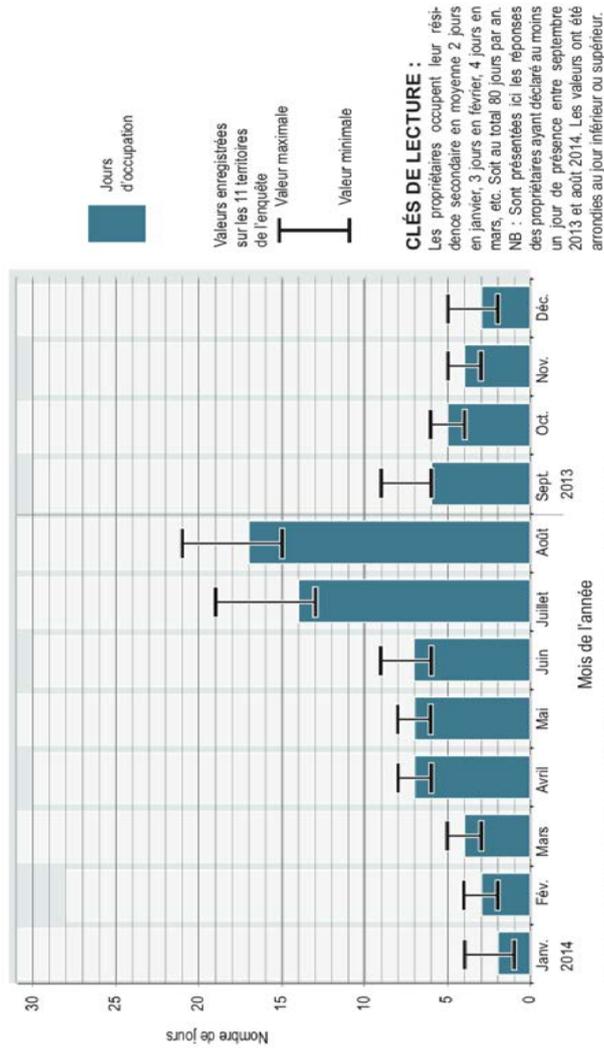
Document 8 : Photo d'un touriste blogueur prise le 28 septembre 2012 au marché Saint-Paul de la Réunion. Source : <http://fabychrisreunion.blogspot.com/2012/10/vendredi-28-septembre.html>



Document 9 : Saint-Jean-de-Liversay et la fréquentation des résidences secondaires dans le pays d'Aunis (Charente-Maritime). Sources : Bontet (C.), Blondy (C.), Donnat (S.), Plumejeaud (C.), Vacher (L.), Vye (D.), *Propriétaires et usages des résidences secondaires en Charente-Maritime*, rapport de synthèse, Etude menée de 2012 à 2015 par l'Université de La Rochelle, Charente-Maritime Tourisme, et les CCI de La Rochelle et Rochefort/ Photographie aérienne de Saint-Jean-de-Liversay : <https://www.survoldefrance.fr>

80 jours de fréquentation par le propriétaire et ses proches

Nombre moyen de jours d'occupation par les propriétaires et leurs proches sur le Pays d'Aunis



15 jours de prêt à un tiers

Les propriétaires déclarent prêter leur résidence à un tiers en moyenne 15 jours par an, soit 9 jours de moins que la moyenne départementale.

CLÉS DE LECTURE :

L'occupation par le propriétaire et le prêt à un tiers pouvant être simultanés, il convient de ne pas additionner ces deux moyennes statistiques.



- Les propriétaires viennent en moyenne 80 jours par an, soit environ 2 mois et 3 semaines
- 50 % de la saison estivale est occupée par le propriétaire
- La présence en avant et après saison est également importante (environ 1 semaine par mois)